

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27/03/2019 à 20 h 30

Présents : Chantal Chaix, Angélique Euloge, Isabelle Morineaud, Martial Baille, Gilbert Lombard, Christian Trabuc, Lionel Crespy, Alain Martinez, Patrick Ronin.

Absents excusés : Emilie Drouet, Estelle GAUTHIER.

Absent : Sébastien Bonneau.

Secrétaire de séance : Gilbert LOMBARD

- **Approbation du compte rendu de la séance du 22/01/2019** :
Approuvé à l'unanimité

- **AFFAIRE DOMAINE DU GRAND CEDRE** :

Considérant le caractère sensible et confidentiel du sujet, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour que ce point à l'ordre du jour soit débattu à huis clos.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers municipaux donnent leur accord pour traiter ce point à huis clos.

- **MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP** :

Un service de paiement en ligne (Payfip) proposé par la Direction Départementale des Finances Publiques peut être mis à la disposition des usagers pour le paiement des factures de transports scolaires, des loyers et de l'assainissement.

Ce service est simple d'utilisation, rapide et accessible par carte bancaire mais également par autorisation de prélèvement unique.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place de ce service aux usagers et autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires au conventionnement avec la DGfip.

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOGICIELS HORIZON VILLAGES PAR JVS MAIRISTEM** :

Le contrat avec la Sté JVS Mairistem concernant la mise à disposition et la maintenance des logiciels informatiques pour le secrétariat de la mairie arrive à expiration au 01/05/2019.

Après avoir pris connaissance des nouvelles conditions proposées par cette société, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le contrat Horizon villages « Nouveau millésime » du 01/05/2019 au 30/04/2022 pour un montant annuel de 2 796.00 € ht.

- **CHARTRE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ENFANTS EN DIFFICULTE (RASED) SECTEUR DE SISTERON** :

Après avoir pris connaissance du projet de charte de participation aux frais d'installation et de fonctionnement du R.A.S.E.D., le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer ladite charte et à participer au fonctionnement de ce réseau qui intervient si besoin au sein de notre école. Coût : 2.00 € par enfant par année civile.

- MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA CCJLVD :

La CCJLVD a obtenu en avril 2017 une subvention DETR de 59 511 € pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments scolaires et périscolaires de Salignac, Aubignosc et Châteauneuf Val St Donat dont elle assurait la compétence.

Avec le retour de cette compétence scolaire en janvier 2018, il revient à la commune d'effectuer ces travaux.

La Préfecture ne pouvant répartir la subvention aux communes concernées, la Communauté de Communes propose de porter l'opération sur délégation de maîtrise d'ouvrage.

Accord à l'unanimité pour signer la convention de délégation à la CCJLVD.

- Questions diverses :

Aucune question.